Conseil central DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN CSN

Responsables et solidaires
Pour une nouvelle démocratie

PROCÈS-VERBAL
de l'assemblée générale
du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN)
tenue le 3 juin 2009, à 19 h
au 1601, avenue De Lorimier, Montréal

PRÉSENCES

Comité exécutif
Gaétan Châteauneuf, président
Manon Perron, trésorière
Véronique De Sève, 1re vice-présidente
Dominique Daigneault, 2e vice-présidente

Conseil syndical
Flavie Achard, éducation
Pierre Bibeau, solidarité internationale
Jean-Marie Dion, droit au travail
Alain Ouimet, santé-sécurité
Donald Picotte, LGBT
Youan St-Pierre, jeunes

Gaétan Châteauneuf et Dominique Daigneault agissent respectivement comme président et secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE

Le président, Gaétan Châteauneuf, débute par une minute de silence observée à la mémoire de toutes celles et tous ceux qui sont morts en luttant pour la classe ouvrière.

Il souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il poursuit en soulignant que c'est la saison des congrès des fédérations. Les thèmes sont variés, mais ils ont tous en toile de fond, la crise économique. Les débats sont nombreux : l'impact de la crise sur les emplois, les pénuries de main-d'œuvre, la précarité de l'emploi, l'environnement, la vie syndicale, la négociation, la non-négociation, les briseurs de grève, la défense des services publics, tant en santé et en éducation, la lutte aux PPP et enfin, la nécessité d'élargir nos appuis et la solidarité internationale. Tous manifestent une volonté de se mettre en action.

À Montréal, on sent bien les répercussions de la crise : le taux de chômage a atteint 11,4 %.

Dans le dossier de la santé, il informe de la participation du conseil central au CA de Sacré-Cœur, où des « certificats cadeaux » symboliques ont été remis aux membres. À Dollard Cormier, nous

participons à une coalition mise sur pied pour préserver la confidentialité des dossiers des personnes toxicomanes.

Sur le front des conflits, il indique que nous en recevrons deux ce soir, soit celui des travailleuses et travailleurs de l'information du Journal de Montréal, en lock-out depuis plus de quatre mois et celui des agents de sécurité du Casino, en grève depuis plus de 9 mois. Il rend compte également des conflits chez les paramédics et Navarro, de la campagne pour la sauvegarde de Radio-Canada et souligne la fin du maraudage dans la construction, le vote débutant demain.

Comme action citoyenne, il rappelle le 5e Sommet citoyen de Montréal qui débutera en fin de semaine.

Il termine en soulignant le départ à la retraite de Micheline Dupuis, secrétaire au comité exécutif du conseil central. Il s'agit de sa dernière assemblée générale ce soir. Au nom de l'exécutif, il la remercie chaleureusement. Il souligne également l'arrivée de Michèle Delsemme, qui remplacera Micheline, et lui souhaite la plus cordiale des bienvenues.

2. APPEL DES DIRIGEANTES ET DIRIGEANTS

Dominique Daigneault fait l'appel des membres de l'exécutif et du conseil syndical.

3. PRÉSENCES DES DÉLÉGUÉ-ES DU GRAND NORD

Gaétan Châteauneuf salue la présence de Michelle Audy, déléguée officielle du STT du Centre de santé Tulattavik de l'Ungava (CSN), par voie téléphonique.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Dominique Daigneault fait la présentation de l'ordre du jour :

1. Ouverture
2. Appel des dirigeantes et des dirigeants
3. Présence des délégué-es du Grand-Nord
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 6 mai 2009
6. Admission des visiteuses et visiteurs
7. Affiliation des nouveaux syndicats
8. Accréditation des nouvelles et nouveaux délégué-es
9. Conflits :
    a) Travailleuses et travailleurs de l'usine L'Amour
    b) Agents de sécurité du SEE de la Société des casinos du Québec
    c) ST de l'information du Journal de Montréal

10. Appui à la Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones
    Invitée : *Madame Béatrice Vaugrante*, directrice générale et militante à la section francophone d'Amnistie internationale
11. Rapport sur les finances :
    a) États financiers et Rapport du comité de surveillance
    b) Politique de dons
    c) Nouveaux barèmes
12. Politique de traduction
13. Élection au poste de la 2e vice-présidence
14. Divers

Levée de l'assemblée, suivie du verre de l'amitié.

Il est proposé par Audrey Lefebvre
Appuyé par Marc Garon

Que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 MAI 2009

Il est proposé par Francis Lagacé
Appuyé par Youan St-Pierre

Que l'on adopte le procès-verbal de l'assemblée générale du 6 mai 2009 tel que présenté.

ADOPTÉ

6. ADMISSION DES VISITEUSES ET VISITEURS

Il est proposé par Patrice Lorrain-Chenu
Appuyé par Roger Davidson

Que l'on admette les visiteuses et les visiteurs.

ADOPTÉ

7. AFFILIATION DES NOUVEAUX SYNDICATS

Dominique Daigneault indique qu'il n'y a aucun nouveau syndicat à affilier.

8. ACCRÉDITATION DES NOUVELLES ET NOUVEAUX DÉLÉGUÉ-ES

Richard Ledoux, du comité des lettres de créance, présente la liste des nouvelles et nouveaux délégués.

Il est proposé par Richard Ledoux
Appuyé par Pierre Bibeau

Que l'on accrédite les délégué-es suivants :

STT du CSSS Lucille-Teasdale (CSN)	Louise Tremblay	Substitut

ADOPTÉ

9. CONFLITS

a) Centre des travailleuses et travailleurs immigrants – Usine L'Amour

Gaétan Châteauneuf invite les militantes et militants du Centre des travailleuses et travailleurs immigrants à présenter la situation à l'usine L'Amour. Il s'agit de : Nanbeesh Kumar, stagiaire en travail social au CTTI et porte-parole, Surrunder Sinh, Isabello Guerrero, Guruinder Kaur, militantes et militants, et Mostafa Hanaway, intervenant au CTTI.

Manon Perron présente le Centre des travailleuses et travailleurs immigrants. Elle souligne que le comité de l'immigration et des relations ethnoculturelles travaillent étroitement avec le centre. L'usine L'Amour est située dans le quartier Chabanel.

Nanbeesh Kumar présente la situation à l'usine et la campagne en cours. Il débute en *remerciant les frères et sœurs du mouvement syndical pour leur soutien à la campagne menée par les travailleuses et les travailleurs de l'industrie L'Amour et pour le soutien au Centre des travailleuses et travailleurs immigrants depuis quelques années.*

Cela fait deux ans que ces travailleuses et travailleurs luttent pour une compensation juste. La plupart d'entre eux avaient plus de 20 ans de services avant d'être licenciés entre 2006 et 2008.

Le 12 juin prochain, les travailleurs de l'Amour et des travailleurs d'autres usines de textile font un rassemblement à Québec pour défendre les droits de leurs camarades licenciés. Bien qu'ils aient été mis à pied avant la crise économique, ils continuent de faire face à des difficultés, à cause de cette crise, particulièrement dans la recherche d'emplois. Les congédiements massifs de ces travailleuses et travailleurs ont été causés par les politiques néolibérales des gouvernements du Québec et du Canada. Les grandes entreprises du textile ont fait des pressions au tribunal du commerce fédéral qui réglemente le commerce au Canada (OMC, NAFTA) afin d'abaisser les règlements. Le résultat est le suivant : depuis 2003, les exportations textiles canadiennes ont diminué de 39,4 %, les importations ont augmenté, celles provenant de la Chine ont augmenté de 52 %. La conception et l'expédition représentent 20 % et le reste du processus de fabrication a été ainsi exporté dans les pays du tiers-monde. La fabrication canadienne de vêtements pour le marché local a baissé de 41 % entre 2003 et 2006. En 2006, le Québec possédait 61,3 % du marché de la production de vêtements du Canada et

comptait 51,6 % des employés de ce secteur. De 2000 à 2006, plus de 25 000 emplois ont été perdus. La production a chuté de 40 %. Les trois quarts des compagnies comptent moins de 50 employés, ce qui signifie que les mises à pied ne peuvent jamais être considérées comme collectives et que les travailleurs ne sont pas admissibles aux programmes offerts par le gouvernement provincial.

Pour Montréal, cela a signifié la mise à pied de milliers de travailleurs. Chez Peerless, sur 3000 travailleurs, principalement immigrants, il en reste à peine 500. À l'usine L'Amour, il y a eu 500 licenciements ; chez Gildan : 700 licenciements, et chez Main Knitting : 600. Plusieurs de ces travailleuses et travailleurs n'arrivent pas à trouver du travail et vivent sans revenu.

Ces gens demandent à l'Assemblée nationale : une compensation pour les travailleuses et travailleurs licenciés, de même qu'un programme d'aide qui prend en compte le revenu du travailleur et non de la famille, de la formation, la possibilité d'une retraite anticipée, la protection de l'emploi.

Monsieur Kumar nous demande de continuer à soutenir la campagne et à les aider à mobiliser pour le 12 juin à l'Assemblée nationale. Il demande également de signer la pétition qui y sera déposée.

Il remercie encore pour le soutien reçu du conseil central et la solidarité, *parce qu'une blessure à l'un est une blessure à tous.*

Il est proposé par Martin Renaud
Appuyé par Donald Picotte

Que l'assemblée générale du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) appuie les travailleuses et travailleurs de l'usine L'Amour dans la lutte contre leur licenciement collectif et exige le respect de la Loi sur les normes du travail.

<u>Amendement</u>

Il est proposé par Pierre Bibeau
Appuyé par Manon Perron

De rajouter : Que le conseil central défraie les coûts de l'autobus pour les travailleuses et travailleurs qui se rendront déposer leur pétition à l'Assemblée nationale.

L'amendement est adopté.

La proposition est adoptée telle qu'amendée, et ce, à l'unanimité, et se lit comme suit :

- Que l'assemblée générale du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) appuie les travailleuses et travailleurs de l'usine L'Amour dans la lutte contre leur licenciement collectif et exige le respect de la Loi sur les normes du travail.
- Que le conseil central défraie les coûts de l'autobus pour les travailleuses et travailleurs de l'usine L'Amour qui se rendront déposer leur pétition à l'Assemblée nationale.

b) Agents de sécurité du SEE de la Société des Casinos du Québec (CSN) –

Gaétan Châteauneuf invite Monsieur Pierre Gauthier, secrétaire-trésorier de l'unité sécurité du Syndicat des employés et employées de la Société des casinos du Québec (CSN), en lock-out depuis le 27 août dernier, soit depuis plus de 9 mois.

Monsieur Gauthier présente la situation. Il débute en remerciant le conseil central de lui permettre de revenir nous voir. Au Casino, il y a un syndicat CSN avec trois accréditations, ce qui crée une situation particulière. Les agents de sécurité représentent la plus petite des trois, avec 175 salarié-es.

Le conflit repose sur les horaires de travail qui existent depuis neuf ans et qui sont remis en question, sans que cela ne rapporte un sou de plus à l'employeur. Il s'agit plutôt d'un problème d'effectifs. En modifiant les horaires, l'employeur dérègle la vie des familles de ces travailleuses et travailleurs. À Noël, le syndicat a fait des compromis en acceptant d'intégrer un 2e régime d'horaire tout en exigeant que le régime existant demeure prépondérant. À la fin janvier, après une séance de négociation et cinq mois de conflit, l'employeur présentait des compressions de 30 %. Il ne démontre aucune volonté de négocier. Le conflit est plutôt fortement judiciarisé (mises en demeure, amendes, injonctions, outrages au tribunal, etc.).

Les cadres, en surnombre, font le travail des agents, et ce, sans formation. Le 6 février dernier, un camarade est ainsi décédé sur les lieux de travail. Une enquête a été faite par le syndicat, et il n'y a eu aucune collaboration de la part de l'employeur. En présence du vice-président de la CSN, Roger Valois, une conférence de presse a été tenue le 28 avril, Journée internationale de commémoration des personnes tuées ou blessées au travail, pour dénoncer la situation.

Malgré le fait que le conflit est long, la solidarité s'est renforcée.

Le président, Gaétan Châteauneuf, remercie Monsieur Gauthier et l'assure de l'entière solidarité du conseil central.

Dominique Daigneault rappelle la proposition adoptée à l'assemblée générale du 1er avril dernier :

> *Que le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) rappelle aux syndicats membres la nécessité de faire parvenir leurs 25 $ de solidarité aux syndicats en conflit depuis plus de trois mois, et les invite à poser un geste de solidarité supplémentaire pour les syndicats en conflit depuis plus de six mois.*

Il est proposé par Nathalie Arguin
Appuyé par Roger Davidson

> Que l'assemblée générale du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) réitère son appui aux camarades de l'unité des agents de sécurité du SEE de la Société des Casinos du Québec (CSN) dans leur lutte actuelle pour l'obtention d'une convention collective et invite les syndicats à faire parvenir leurs dons de solidarité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le syndicat procède au tirage et Gaétan remercie les membres présents.

c) ST de l'information du Journal de Montréal

Gaétan Châteauneuf invite Madame Diane Dupont, trésorière du syndicat, à faire le point sur le conflit. Il rappelle que Quebecor a mis en lock-out ses 253 employé-es, le 24 janvier dernier.

Madame Dupont fait le point. Elle explique que les principaux litiges reposent sur l'élimination de départements complets du journal. Elle cite la direction du Journal : *On ne veut plus jamais avoir à s'entendre avec un syndicat. On est trop occupé à produire un journal, on n'a pas le temps de négocier.*

Malgré le fait que nous ayons mis sur pied ruefrontenac.com, on nous reproche de ne pas nous adapter aux nouvelles réalités technologiques. Nous avons prouvé que c'était possible de le faire, et ce, avec moins de moyens que Quebecor. Nous avons mis l'épaule à la roue pour produire plus de qualité.

Les objectifs de Quebecor sont de diminuer les conditions de travail, allonger la semaine de travail de 25 % sans compensation, éliminer des départements en favorisant la sous-traitance, diminuer de 20 % les avantages sociaux, introduire des clauses de disparité de traitement, sabrer dans les libérations syndicales, réduire ou transformer des postes à la rédaction, briser l'assurance du respect des règles de déontologie journalistique et la qualité de l'information, assurer la convergence illimitée par le droit d'utiliser tout le contenu provenant des plateformes actuelles et futures de Quebecor et vice versa.

Madame Dupont rappelle également que 1742 griefs ont été déposés, regroupés sous 29 types d'infractions. Vingt-trois d'entre eux ont été accueillis par un arbitre et une sentence exécutoire a été émise. Ce qui représente des milliers de dollars pour les travailleuses et travailleurs et pourtant, Quebecor ne répond pas. *Quebecor est l'empereur du lock-out : 14 en 14 ans.*

Plusieurs intervenants rappellent la nécessité de ne pas acheter le journal, ni même de le lire.

Il est proposé par Lisa Courtemanche
Appuyé par Alain Ouimet

Que l'assemblée générale du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) réitère son appui aux camarades du ST de l'information du Journal de Montréal dans leur lutte actuelle pour l'obtention d'une convention collective et invite les syndicats du conseil central à :

- faire parvenir leurs dons de solidarité au syndicat ;
- ne plus acheter le Journal de Montréal ;
- ne plus acheter de petites annonces, ni aucune autre publicité ;
- ne pas accorder d'entrevue au Journal, au 24 heures et à Canoë ;
- demander aux représentantes et aux représentants du Journal, de Canoë ou du 24 heures, de sortir de la salle lors d'une conférence de presse, s'il y a lieu ;

- refuser d'accorder des entrevues aux « chroniqueurs » qui animent aussi des émissions de télévision ou de radio ;
- ne pas inviter à une assemblée, à une conférence ou autre une « personnalité » qui participe à la production du Journal de Montréal ;
- faire connaître largement ces consignes auprès de leurs membres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le président remercie Madame Dupont et invite les membres *à appuyer le syndicat tous les matins quand on se lève, en ne lisant pas le Journal de Montréal.*

10. APPUI A LA DECLARATION DE L'ONU SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

Le président invite et présente *Madame Béatrice Vaugrante*, directrice générale et militante à la section francophone d'Amnistie internationale.

Manon Perron explique que *le fait de présenter la campagne à l'assemblée générale est notre façon de souligner la Journée nationale des Autochtones, qui se tiendra le 21 juin.* Elle rappelle que la campagne s'est mise sur pied à la suite du refus du gouvernement canadien de signer la Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones. La CSN et le conseil central font partie de la coalition mise sur pied pour soutenir la campagne qui vise également à faire reconnaître les entités territoriales et régler les problèmes sociaux. Elle souligne que l*a déclaration est un guide de référence utile en ce qui a trait à l'interprétation des droits des peuples autochtones du Québec et les obligations des États en la matière.* Elle invite Madame Vaugrante à prendre la parole.

Madame Vaugrante remercie Manon Perron et l'assemblée générale. Elle a accepté d'être porte-parole pour faire en sorte que le Québec passe à une ère de collaboration. Elle indique que le Canada a torpillé la déclaration qui a pris 20 ans à l'ensemble des pays pour parvenir à son existence. Cette déclaration touche 370 millions de personnes parmi les plus désavantagées. Quatre pays ont refusé de la signer : l'Australie, la Nouvelle Zélande, les États-Unis et le Canada. L'Australie l'a finalement adoptée. Il semble que la Nouvelle-Zélande et les États-Unis s'apprêteraient à changer d'idée. Seul, le Canada refuse. *Il s'obstine sur de fausses bases, nourries d'un mur de préjugés qu'il faut démolir.*

Elle indique, entre autres, que *l'espérance de vie pour un autochtone est de 6 ans de moins qu'un non-autochtone, les femmes autochtones ont cinq fois plus de risques de mourir d'une mort violente que les femmes non-autochtones.* Elle poursuit : *La déclaration est conforme avec la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, et de la charte canadienne. Elle n'est donc pas contraignante. Il faut que le Canada devienne inclusif.*

Elle appelle à un appui massif.

La 1re vice-présidente, Véronique De Sève, souligne que la Marche mondiale des femmes, dont la prochaine marche aura lieu en 2010, a appuyé les femmes autochtones en demandant au Canada de reconnaître la déclaration. Elle explique que le comité de condition féminine poursuit sa collaboration avec les représentantes des groupes de femmes autochtones.

Il est proposé par Patrice Lorrain-Chenu
Appuyé par Alejandro Elgueta

Que le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) soutienne la campagne en faveur de la ratification de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et invite ses syndicats affiliés à signaler leur appui en communiquant à l'adresse courriel prévue à cette fin (declaration@amnistie.ca).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le président remercie Madame Vaugrante.

11. RAPPORT SUR LES FINANCES

a) États financiers et rapport du comité de surveillance

La trésorière, Manon Perron, excuse l'absence des membres du comité de surveillance.

Elle présente les états financiers et fait la lecture du rapport du comité de surveillance.

Il est proposé par Youan St-Pierre
Appuyé par Francis Lagacé

De recevoir le rapport du comité de surveillance sur les finances, lequel recommande l'adoption des états financiers se terminant le 31 décembre 2008.

ADOPTÉ

b) Politique de dons

Manon Perron dépose la politique de dons. Il s'agit d'une politique qui relève du comité exécutif.

c) Nouveaux barèmes

Manon Perron dépose le document sur l'indexation des barèmes au 1er juin 2009.

12. POLITIQUE DE TRADUCTION

Dominique Daigneault dépose la politique de traduction du conseil central. Elle informe que cette politique a été adoptée au 29e Congrès du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN), en 1995, et révisée à l'assemblée générale du 4 juin 2008 à la suite d'une proposition du 33e congrès, de 2007. Il s'agit du texte intégrant les modifications du 4 juin 2008. Ce document devient le texte officiel.

13. ÉLECTIONS AU POSTE DE LA 2E VICE-PRÉSIDENCE

Dominique Daigneault soumet à l'assemblée générale la proposition concernant la présidence et le secrétariat d'élections.

Il est proposé par Donald Picotte
Appuyé par Audrey Lefebvre

> Que Mireille Bénard et Micheline Dupuis agissent respectivement comme présidente et secrétaire des élections.
>
> ADOPTÉ

Mise en candidature

Mireille Bénard procède aux mises en candidatures au poste de deuxième vice-présidence.

- Lyne Dessureault propose Francis Lagacé qui accepte.

Il n'y aucune autre mise en candidature.

Mireille Bénard déclare donc Francis Lagacé, élu par acclamation, au poste de secrétaire générale du conseil central.

Installation de Francis Lagacé, 2e vice-président du conseil central

La présidente des élections procède à l'installation de Francis Lagacé, élu au comité exécutif du conseil central à titre de 2e vice-président, selon la formule prévue aux Statuts et règlements du conseil central, à l'article 59.

14. DIVERS

La secrétaire générale, Dominique Daigneault, fait la présentation des différents points.

a) Jeunes, responsables et solidaires : Prenons notre place ! (Doc.)

Elle rappelle la journée de réflexion organisée par le comité jeunes du conseil central le 10 juin prochain, au Centre St-Pierre, 1212, rue Panet (métro Beaudry).

b) Échangeur Turcot – soupe populaire

Elle mentionne que les travaux du BAPE se poursuivent et qu'il y aura une soupe populaire à compter de 18 h 30 devant le Centre St-Zotique, au 75 Square Sir Georges Étienne Cartier, avant la première séance de la deuxième partie des audiences du BAPE qui auront lieu du 15 au 19 juin.

c) 5e Sommet citoyen de Montréal

Elle rappelle la tenue du 5e Sommet citoyen de Montréal qui débutera par une soirée d'ouverture le 5 juin, soit vendredi, à 19 h 30. Elle invite à lire le tract distribué à cet effet.

d) Prochaines assemblées générales

Dominique Daigneault rappelle l'assemblée générale des 9 et 10 septembre prochain. Le 9, la réunion débutera à 19 h, tandis que le 10, elle se poursuit à compter de 9 h le matin.

Elle indique également que l'on retrouve les dates des assemblées générales de 2009-2010 au dos de l'ordre du jour de la présente assemblée. On y retrouve également les dates du 34e congrès du conseil central de mai prochain.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Donald Picotte
Appuyé par Dany Daigle

Que l'on ajourne immédiatement.

ADOPTÉ

La réunion est levée à 21 h 25.

Gaétan Châteauneuf
Président

Dominique Daigneault
Secrétaire générale

Nombre de délégué-es à l'assemblée : 39

Femmes : 17
Hommes : 22

Officiel-les : 39
Substituts : 0